

**Création d'une commission n°12 gestion des déchets -  
Election des membres de la commission –  
Modification des délégations de plusieurs vice-présidents**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**I. Le contexte**

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Dans ce cadre, le Conseil de Communauté du 11 mai 2001 a créé 11 commissions thématiques. Deux autres commissions, la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public ont été élues par le Conseil du 20 avril 2001.

**II. La création d'une commission n°12 gestion des déchets**

Le transfert de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés des communes vers la CAGB implique la création d'une nouvelle commission communautaire qui aura en charge d'étudier les dossiers soumis à délibération du Conseil dans le secteur de la collecte et du traitement des déchets.

Il est proposé que cette douzième commission soit composée de 14 membres.

Jusqu'à la fin de ce mandat, elle aura les **caractéristiques exceptionnelles** suivantes :

- par souci d'efficacité, la commission sera une émanation du groupe d'élus qui a travaillé depuis 2002 sur ce dossier. La bonne connaissance par ses membres de la problématique sera un gage de réussite du transfert de la compétence à la CAGB.
- cette composition répondra à la demande du groupe de travail d'une représentation par secteur de collecte, non par un secteur géographique proprement dit.
- pour les délégués communautaires qui siégeront dans cette commission, il y aura une dérogation à la règle du non cumul de plusieurs commissions.
- enfin, une répartition 45/55 entre Besançon et la périphérie est proposée compte tenu des enjeux importants du transfert de la régie municipale à la CAGB.

**Composition de la commission n°12 gestion des déchets**

CAGB : finances et personnel	Gabriel BAULIEU Marie-Odile CRABBE DIAWARA
Ville de Besançon	Eric ALAUZET Patrick BOURQUE Françoise BRANGET Nicole DAHAN Christophe LIME
Communes indépendantes	Jean Pierre TAILLARD

Syndicats de collecte	Roland BARDEY Bernard GAVIGNET Brigitte VIONNET Michel POULET
SYBERT	Jean-Pierre MARTIN
I membre désigné par la commission environnement	

### **III. Modification des délégations de plusieurs vice-présidents**

Il est proposé que :

- Eric ALAUZET, 17<sup>ème</sup> vice-président de la CAGB devienne vice-président délégué en charge de la gestion des déchets
- Bernard GAVIGNET, 15<sup>ème</sup> vice-président de la CAGB devienne vice-président, président de la commission n°12 gestion des déchets
- ces deux vice-présidents soient remplacés dans leurs responsabilités actuelles pour se consacrer à cette commission

Il est donc proposé que :

- Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, 23<sup>ème</sup> vice-présidente de la CAGB chargée des relations avec l'AUDAB reprenne en plus de cette délégation, la délégation de Bernard GAVIGNET et devienne vice-présidente, présidente de la commission habitat, chargée des relations avec l'AUDAB
- la délégation d'Eric ALAUZET en matière d'aménagement de l'espace soit confiée au 12<sup>ème</sup> vice-président (cf rapport suivant), qui deviendrait président de la commission aménagement de l'espace

Les arrêtés de délégation seront modifiés en conséquence.

#### **A la majorité, l'abstention, le Conseil de Communauté :**

- **décide de créer une commission n°12 en charge de la gestion des déchets**
- **élit les 14 commissaires membres de cette commission**
- **se prononce favorablement sur les modifications proposées en ce qui concerne les délégations de plusieurs vice-présidents**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 1